Envoyé en préfecture le 08/08/2025
Reçu en préfecture le 08/08/2025
Publié le
ID : 059-215904673-20250528-A2025_07-AR

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES/ HELPE

CANTON D'AULNOYE AYMERIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PONT SUR SAMBRE

Arrêté de fermeture temporaire pour travaux de l'Eglise Notre Dame de Quartes, Commune de Pont sur Sambre

Le Maire de PONT SUR SAMBRE
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitation
CONSIDERANT la réalisation des travaux de rénovation de l'église Notre Dame de Quartes,

ARRETE :

Article 1 : L'établissement sera fermé au public, à compter du dimanche 1er juin 2025 afin d'effectuer une série de travaux de rénovation de l'édifice.

Article 2 : La réouverture de l'établissement au public ne pourra intervenir qu'à la suite desdits travaux.

Article 3 : Une ampliation sera transmise à :
- la Sous-Préfecture d'Avesnes sur Helpe,
- Diocèse de Cambrai et la Paroisse Saint Joseph en Val de Sambre

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Pont sur Sambre
Le 28 Mai 2025
Le Maire
Michel DETRAIT

MAIRIE DE PONT-SUR-SAMBRE